



## INSCRIPTION ET REINSCRIPTION SEPTEMBRE 2025 RESTAURATION SCOLAIRE

Nous vous saurions gré de bien vouloir compléter l'ensemble des documents présents dans ce dossier, afin que votre enfant puisse être accueilli dans de bonnes conditions ;

Liste des documents à retourner à la Mairie de Pannecé avant le **01 juillet 2025**. (Sans ces documents, l'inscription de votre enfant ne sera pas prise en compte. Les repas commandés sans dossier d'inscription préalable seront surfacturés)

- Tableaux des fréquentations prévues pour votre ou vos enfants en feuille jointe.
- Fiche sanitaire, **signée- demander des copies de la fiche en mairie si plusieurs enfants**
- **Copie du PAI (plan d'accueil individualisé) en cours le cas échéant**
- Pour une nouvelle inscription ou changement de compte demander en mairie le formulaire d'autorisation de prélèvement.

### Réservation repas

- Les commandes et résiliations de repas devront impérativement être signalées **avant 11h et uniquement au 02 40 97 21 07** ou à l'adresse mail : [compa@pannece.fr](mailto:compa@pannece.fr) si ce délai n'est pas respecté le tarif pour repas non commandé sera appliqué.
  - Le **lundi**, pour les repas du **jeudi et vendredi**
  - Le **jeudi**, pour les repas du **lundi et mardi**
- Pour les repas sans porc de façon occasionnelle : Il faudra le préciser **impérativement** dans les délais.
- Si vous avez un planning merci de le déposer à la Mairie ou par mail à [compa@pannece.fr](mailto:compa@pannece.fr)

### Facturation

- ❖ La facture sera établie mensuellement.
- ❖ Le menu est affiché à l'entrée de l'école, vous pouvez les consulter sur l'application **Me And Myself**.
- ❖ Le règlement se fera par prélèvement automatique.
- ❖ **Les tarifs en vigueur au 01/09/2025 seront communiqués à la rentrée scolaire suite au vote du conseil municipal.**

#### **Pour information : Tarifs actuels**

- 4.28 € pour les enfants
- 5.82 € pour le repas non commandé dans les délais
- 1.61 € pour les enfants allergiques fournissant leur repas
- 3.03 € pour le repas commandé non consommé (enfant malade)

### Serviettes

Les serviettes en papier n'étant pas adaptées aux plus petits, les parents qui le souhaitent peuvent apporter une serviette avec un élastique et **marquée au nom de l'enfant**.  
**Par mesures d'hygiène, il faudra veiller à mettre une serviette propre le lundi matin dans le cartable. Elle vous sera rendue le vendredi.**

### Médicaments

Nous vous rappelons que le personnel du restaurant scolaire ne peut légalement pas délivrer de médicaments à vos enfants, **sauf plan d'accueil individualisé**. Cette interdiction reste valable même avec une ordonnance du médecin et même avec votre autorisation écrite.

### **Entrées sorties de 12h à 13h35**

**Aucune entrée ni sortie n'est possible pendant la pause méridienne (sauf sur appel des agents de restauration).**

Mémo pratique

Dans le cadre du RGPD, nous nous engageons à n'utiliser les données personnelles que vous nous communiquerez, qu'aux seules fins prévues ci-dessus.